

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I - Dispositions générales

1-1 Acceptation

Toute commande vaut acceptation des conditions générales de vente en vigueur.

1-2 Objet

Les présentes conditions générales de vente établissent les conditions contractuelles exclusivement applicables à tout achat effectué dans nos établissements commerciaux par tout acheteur ayant la qualité de consommateur.

1-3 Domaine d'application

Les présentes dispositions contractuelles sont uniquement applicables aux produits livrés et facturés aux acheteurs établis en France métropolitaine (et éventuellement en France d'Outre-Mer).

1-4 Dispositions contractuelles

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des conditions générales de vente.

II - Commandes

2-1 Caractère définitif de la commande

Les commandes sont reçues par lettre ou télécopie. Les commandes transmises par téléphone sont enregistrées exclusivement après confirmation écrite. La commande du Client est considérée comme définitivement acceptée par la Société après réception par cette dernière de l'acompte éventuellement prévu et dans tous les cas par l'envoi d'une confirmation écrite par la Société.

2-2 Disponibilité des stocks

Les produits sont livrés dans la limite des stocks disponibles. En cas d'indisponibilité du produit commandé, le vendeur en informe immédiatement l'acheteur et peut lui proposer un produit d'une qualité et d'un prix équivalents ou, à défaut, un bon d'achat du montant de la commande utilisable dans ses magasins. En cas de désaccord de l'acheteur, le vendeur procède au remboursement des sommes versées dans un délai de 2 mois.

2-3 Modification de commande

Modification de la commande par l'acheteur :

Les commandes étant définitives et irrévocables, toute demande de modification faite par l'acheteur est soumise à l'acceptation du vendeur.

Modification de la commande par le vendeur :

Le vendeur s'oblige à livrer un produit conforme à celui commandé. Il peut néanmoins apporter au produit commandé les modifications qui sont liées à l'évolution technique tant qu'elles sont favorables au consommateur.

2-4 Résiliation ou résolution de la commande – Droit de rétractation

La commande peut être résolue par l'acheteur par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en cas :

- de livraison d'un produit non conforme aux caractéristiques déclarées du produit,
- de hausse du prix qui n'est pas justifiée par une modification technique du produit imposée par les pouvoirs publics.

Dans tous ces cas, l'acheteur peut exiger le remboursement de l'acompte versé à la commande majoré des intérêts calculés au taux légal à partir de la date d'encaissement de l'acompte.

La commande peut être résolue par le vendeur en cas :

- dans l'hypothèse où la prise de cotes par le métreur au domicile du client n'aura pas pu être réalisée du fait du client dans les 2 mois de la signature du contrat,
- de refus de l'acheteur de prendre livraison,
- de non paiement du prix (ou du solde du prix) au moment de la livraison.

Dans tous ces cas, l'acompte versé à la commande reste acquis au vendeur à titre d'indemnité majoré des intérêts calculés au taux légal à partir de la date d'encaissement de l'acompte.

Contrats normaux conclus en magasin : Le Consommateur ne dispose d'aucun délai de rétractation à compter de la signature du contrat en magasin.

Contrats hors établissement (domicile du client) : En cas de conclusion d'un contrat hors établissement, le professionnel ne peut recevoir aucun paiement ou aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit, de la part du consommateur avant l'expiration d'un délai sept jours et le consommateur dispose d'un droit de rétractation de quatorze jours à compter de la conclusion du contrat hors établissement. En cas d'exercice du droit de rétractation dans les délais susvisés, le Consommateur sera remboursé dans les meilleurs délais et au maximum trente (30) jours suivant la date à laquelle le droit est exercé. Les frais de retour restent à la charge du Consommateur. Les produits devront être retournés, auprès du magasin où ils ont été commandés, dans leur emballage d'origine et en parfait état, accompagnés d'une copie de la facture d'achat. Les produits endommagés, saisis ou incomplets ne sont pas repris.

III - Livraison

3-1 Transfert de propriété

À partir de la date de livraison indiquée dans le bon de commande, la propriété du produit est transférée à l'acheteur, sauf dans le cas où le paiement intégral du prix n'a pas été encaissé à la commande (voir article 5-5 des conditions générales de vente sur la clause de réserve de propriété).

3-2 Disponibilité des produits

Au cas où les produits commandés seraient indisponibles à la date de la livraison, il sera fait application des dispositions de l'article 2-2 des conditions générales de vente.

3-3 Délai de livraison

Le délai de livraison est la date indiquée sur le contrat et la livraison est réputée effectuée sur le chantier. À défaut de date indiquée sur le contrat, le délai de livraison sera fixé à trente jours à compter de la date de signature du contrat. Le retard de livraison ouvre droit au consommateur de résoudre le contrat, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par un écrit sur un autre support durable, si, après avoir enjoint, selon les mêmes modalités, le professionnel d'effectuer la livraison ou de fournir le service dans un délai supplémentaire raisonnable, ce dernier ne s'est pas exécuté dans ce délai.

Toute modification du contrat initial, postérieure à la prise des côtes et acceptée par les deux parties, donnera automatiquement lieu à un report de la date de livraison initialement prévue.

Le client dégage LEYMARIE GERARD de tout engagement relatif aux délais de livraison et ne saurait prétendre au paiement d'une quelconque indemnité dans le cas où :

- les renseignements fournis par le client ne seraient pas donnés en temps voulu,
- l'accès à l'installation n'a pas été possible à la date prévue du fait du client,
- les conditions de paiement n'auraient pas été respectées par le client,
- de force majeure.

IV - Prix

Le prix de vente des produits est celui en vigueur au jour de la passation de la commande. Il est libellé en EUROS et hors taxes. Le prix de vente des produits ne comprend pas les frais de port facturés en supplément du prix. En cas de prix promotionnel, le vendeur s'engage à appliquer ce prix à toute commande passée durant la période de la publicité faite pour la promotion.

V - Paiement du prix

5-1 Exigibilité

Le paiement se fait suivant les conditions indiquées sur le contrat et notamment versement d'un acompte d'un montant de 30% du prix HT de la commande à la signature du devis, le solde étant perçu à la réception des travaux (sauf conditions spécifiques indiquées au bon de commande). Le client ne peut jamais, sous prétexte de réclamation formulée par lui à l'encontre de LEYMARIE GERARD, retenir tout ou partie des sommes dues par lui à cette dernière ni opérer une compensation. Il est rappelé qu'en cas de conclusion d'un contrat hors établissement, le professionnel ne peut recevoir aucun paiement ou aucune contrepartie, sous quelque forme que ce soit, de la part du consommateur avant l'expiration d'un délai de sept jours à compter de la conclusion du contrat hors établissement (article L. 221-18 du code de la consommation)

5-2 Modes de paiement

Le règlement peut s'effectuer par tout mode de paiement à l'exception des paiements en espèces.

5-3 Retard de paiement

Toute somme non payée à l'échéance est productive, sans mise en demeure préalable, d'une pénalité de retard de paiement calculée par application à l'intégralité des sommes dues d'un taux d'intérêt égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. En sus des indemnités de retard, toute somme y compris l'acompte non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

5-4 Défaut de paiement

Le vendeur se réserve le droit, lorsque le prix convenu n'est pas payé à l'échéance, soit de demander l'exécution de la vente et d'être payé, soit de résoudre le contrat par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception et de conserver, à titre d'indemnité, l'acompte versé à la commande majoré des intérêts calculés au taux légal à partir de la date d'encaissement de l'acompte.

5-5 Clause de réserve de propriété

En application des dispositions des articles 2367 et suivants du Code Civil, le vendeur demeure propriétaire des produits vendus jusqu'au complet paiement du prix en principal et en accessoires, et l'acheteur s'engage, tant que la propriété ne lui est pas transférée, à prendre toutes les précautions utiles à la bonne conservation des produits. Si l'acheteur fait l'objet d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire, la société LEYMARIE GERARD se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées. Les dispositions ci-dessus ne font pas obstacle à compter de la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou détérioration des biens ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. En cas de saisie arrêt, saisie conservatoire ou toute autre intervention d'un tiers sur les produits, l'acheteur devra immédiatement en informer le vendeur sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. L'acheteur s'interdit en outre de donner en gage ou de céder à titre de garantie, la propriété des produits livrés par la société LEYMARIE GERARD.

VI - Garanties légales ou contractuelles

Tous les produits fournis par le vendeur bénéficient de la garantie légale de conformité prévue aux articles L. 217-4 à L. 217-13 du Code de la consommation ou de la garantie des vices cachés prévue aux articles 1641 à 1649 du Code civil. L'ensemble de la mise en œuvre de nos produits bénéficie d'une garantie décennale auprès de l'AUXILIAIRE – 33 Rue Bourgmayer 01002 BOURG EN BRESSE – contrat n° 899750/020.160132

6-1 Débiteur de la garantie

Les biens vendus sont garantis contre tout vice de fonctionnement provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception dans les conditions ci-dessous.

6-2 Objet et conditions de la garantie

Le vice de fonctionnement doit apparaître dans une période de deux ans à compter de la livraison, pour une utilisation du bien définie dans la commande. La garantie est exclue :

- si la matière ou la conception défectueuse provient du client,
- si le vice de fonctionnement résulte d'une intervention sur le bien, effectuée sans notre autorisation ;
- si le fonctionnement défectueux provient de l'usage normale du bien ou d'une négligence ou d'un défaut d'entretien de la part du client ;
- si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure.

Au titre de la garantie, le Vendeur remplacera gratuitement les pièces reconnues défectueuses, sa responsabilité étant limitée au remplacement du produit dans l'état où le Vendeur l'a fourni lui-même, sans qu'il puisse être tenu compte en aucune façon ni de la valeur des travaux que le Client a pu faire effectuer sur le produit par des tiers, ni des conséquences résultant des délais apportés à la livraison du produit de remplacement.

6-3 Maintien des garanties légales

Indépendamment de la garantie contractuelle, le vendeur reste tenu, conformément à l'article L. 217-4 du Code de la consommation, des défauts de conformité du bien au contrat et des vices cachés du produit.

Article 7 - Responsabilité, clause pénale

7-1 - Responsabilité

La responsabilité du vendeur ne peut être engagée en cas de préjudice n'ayant pas un caractère direct avec les produits livrés ou les travaux effectués. Dans le cas où les travaux nécessitent une autorisation (permis construire, autorisation de la copropriété ...), le client est seul responsable de son obtention. La non obtention de l'autorisation ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de LEYMARIE GERARD ni constituer un motif de résolution du contrat pour le client (sauf accord écrit entre les deux parties).

7-2 - Clause pénale

Dans tous les cas d'inexécution de ses obligations par l'acheteur, l'acompte versé à la commande reste acquis au vendeur à titre d'indemnité majoré des intérêts calculés au taux légal à partir de la date d'encaissement de l'acompte.

Article 8 - Clause résolutoire

La résolution de la commande dans les cas prévus aux présentes conditions générales de vente sera prononcée par simple lettre recommandée avec demande d'avis de réception et sera acquise de plein droit sans formalité judiciaire.

Article 9 - Règlement des litiges

9-1 - Réclamation

Toute réclamation doit être adressée au service consommateurs de LEYMARIE 409 Route de Macully 74330 POISY.

9-2 - Médiation

En cas d'échec de la demande de réclamation faite auprès du service consommateurs, l'acheteur peut soumettre le différend qui l'oppose au vendeur à un médiateur de son choix qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable. www.mediation-conso.fr

9-3 - Clause attributive de compétence territoriale

En cas d'échec de la médiation et pour tout litige relatif au bon de commande ou aux présentes conditions générales de vente, le tribunal compétent sera celui du lieu du domicile du défendeur ou celui du lieu de la livraison effective des produits. En cas de contrat mixte entre commerçant et non commerçant, il est rappelé que le non commerçant a le choix de saisir la juridiction civile ou commerciale, cette disposition du code de procédure civile étant d'ordre public.

Article 10 - Confidentialité

Les études, plans, dessins, devis et documents remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent notre propriété ils ne peuvent être communiqués à des tiers, même partiellement, sans notre autorisation, sous peine de dommages et intérêts.

FORMULAIRE DE RETRACTATION

Veillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat dans le respect du délai de 14 jours.

A l'attention de la société GERARD LEYMARIE (Route de Macully – 74330 POISY – RCS ANNECY 340 544 899).

Par la présente, je vous notifie ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

Nom du produit/ prestations :

Quantité :

Réf :

Commandé le

Nom du consommateur :

Adresse du consommateur :

Date :

Signature du consommateur :